

le 4 avril 2001

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission de protection de territoire agricole (CPTAQ) demande à la Municipalité et à la MRC Deux-Montagnes de s'exprimer sur le projet NIOCAN.

Suite à l'audience publique de la CPTAQ du 6 mars 2001, pour évaluer l'impact du projet minier NIOCAN sur les terres agricoles du Rang Ste-Sophie à Oka, la Commission note dans un document qu'elle vient de distribuer, l'absence d'interventions de la Municipalité d'Oka et de la MRC Deux-Montagnes, interventions qui l'aideraient dans la décision finale qu'elle rendra dans 30 jours.

La CPTAQ donne à NIOCAN ainsi qu'aux autres intervenants trente jours pour soumettre des observations écrites avant d'en arriver à une décision finale.

NIOCAN a l'intention de répondre à la CPTAQ à l'intérieur de ce délai. «Nous demeurons confiants de la valeur exceptionnelle de ce projet, tant sur le plan économique que sur son aspect environnemental, et sommes désolés du retard que ceci cause à notre projet» a déclaré Richard Faucher, Président et Chef de la Direction.

NIOCAN a créé un projet hautement écologique en harmonie avec le milieu agricole d'Oka. Le projet NIOCAN nécessite seulement 6,2 ha de terres agricoles qui seront retournés à son état original à la fin du cycle de vie des opérations. Ce projet injectera plus que 31 millions de dollars par année dans l'économie de la Municipalité d'Oka et la MRC Deux-Montagnes, ainsi que 681 000 000 \$ dans la trésorerie du Québec au cours des 17 prochaines années.

Nous demeurons confiants que la CPTAQ et éventuellement le ministère de l'Environnement, devant les preuves scientifiques incontestables concernant la protection des terres agricoles et de l'environnement, donneront leur aval au projet.

- 30 -

Pour plus de renseignements :

René Dufour
Président du Conseil d'administration
(514) 340-4711 poste 4926

Richard R. Faucher
Président et Chef de la Direction
(514) 288-8506